

Cabinet Yves BEGON

Membre de la Compagnie Régionale de LYON -RIOM

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31.08.2023

OGEC LP PRIVE JB D'ALLARD
7 Rue du Bief
BP 7
42601 MONTBRISON CEDEX

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de LYON - RIOM

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30
Y.begon@aaci-conseils.fr

OGEC LP PRIVE JB D'ALLARD
7 rue du Bief
BP 7
42601 MONTBRISON CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 août 2023

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association OGEC LP PRIVE JB D'ALLARD relatif à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologique de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01/09/2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon

mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Des subventions et concours publics ont été accordés pour 569 440 €. Je me suis assuré, par tests, qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet. L'analyse de ces appréciations n'appelle pas de remarques particulières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. . En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé

que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINT ETIENNE

Le commissaire aux comptes
YVES BEGON

Signé électroniquement le 24/01/2024 par
Yves Begon

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Begon', with a horizontal line underneath it.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2023 12			Exercice N-1 31/08/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	3 185	3 185					
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	6 198 108	3 623 013	2 575 095	2 898 213	323 118	11.15	
	Installations techniques Matériel et outillage	1 617 096	1 221 492	395 604	423 661	28 057	6.62	
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées	20		20	20				
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres	759		759	759				
Total I	7 819 168	4 847 690	2 971 478	3 322 653	351 175	10.57		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	39 907	31 651	8 256	17 528	9 272	52.90	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	113 758		113 758	220 776	107 017	48.47	
	Valeurs mobilières de placement	471 629		471 629	70 928	400 702	564.94	
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	361 137		361 137	637 222	276 085	43.33	
Charges constatées d'avance (2)	95 727		95 727	76 888	18 840	24.50		
Total II	1 082 159	31 651	1 050 509	1 023 342	27 167	2.65		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 901 327	4 879 341	4 021 987	4 345 995	324 008	7.46		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/08/2023	12	31/08/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles		27 422		27 422		
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		537 611		510 588	27 022	5.29	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		7 423		27 022	34 445	127.47
	Situation nette (sous total)		557 610		565 033	7 423	1.31
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement		1 188 088		1 307 013	118 925	9.10
	Provisions réglementées						
	Total I		1 745 697		1 872 045	126 348	6.75
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges		64 615		57 853	6 762	11.69
	Total III		64 615		57 853	6 762	11.69
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		1 828 835		2 016 685	187 850	9.31
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		140 789		129 868	10 921	8.41
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		32 601		24 862	7 739	31.13
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		16 681		34 630	17 949	51.83
	Autres dettes		192 727		140 014	52 713	37.65
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance		41		70 037	69 996	99.94
	Total IV		2 211 674		2 416 097	204 423	8.46
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		4 021 987		4 345 995	324 008	7.46

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

2 211 633

2 346 060

2 853

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2023	12	31/08/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	148 195		141 682		6 513	4.60
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	779 658		742 688		36 970	4.98
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	569 440		537 365		32 075	5.97
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	12 067		23 927		11 860	49.57
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
Total I	1 509 360		1 445 661		63 699	4.41
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	92 172		81 295		10 877	13.38
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	527 105		486 178		40 928	8.42
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	36 090		35 106		984	2.80
Salaires et traitements	441 362		418 206		23 156	5.54
Charges sociales	151 310		142 192		9 118	6.41
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	407 365		403 506		3 859	0.96
Dotations aux provisions	14 777		9 895		4 881	49.33
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	3 398		5 070		1 671	32.97
Total II	1 673 579		1 581 448		92 132	5.83
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	164 220		135 786		28 433	20.94

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2023	12	31/08/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	14 195		5 583		8 612	154.25
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	14 195		5 583		8 612	154.25
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	39 854		44 716		4 862	10.87
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	39 854		44 716		4 862	10.87
2. Résultat financier (III-IV)	25 659		39 133		13 474	34.43
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	189 879		174 919		14 960	8.55
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	33 106		43 729		10 623	24.29
Sur opérations en capital	151 883		158 927		7 044	4.43
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	184 988		202 656		17 668	8.72
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	1 647		536		1 110	206.92
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	1 647		536		1 110	206.92
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	183 342		202 120		18 778	9.29
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	886		178		708	397.75
Total des produits (I+III+V)	1 708 543		1 653 900		54 643	3.30
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 715 966		1 626 878		89 088	5.48
5. EXCEDENT OU DEFICIT	7 423		27 022		34 445	127.47

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Descriptif de l'objet social :

L'Ogec JB d'Allard gère un lycée professionnel, un internat, une restauration scolaire et une UFA.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 021 986.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 509 360 Euros et dégageant un déficit de 7 423.12- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'Ogec JB d'Allard gère un lycée professionnel, un internat, une restauration scolaire et une UFA.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice, la collecte de la taxe d'apprentissage a été comptabilisée en compte 748200 au lieu du compte 733100 les années précédentes.
Ce changement n'a pas d'impact sur la présentation du compte de résultat.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 185		
Constructions sur sol d'autrui	6 186 483		11 624
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 398 409		42 095
Installations générales agencements aménagements divers	52 318		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	121 804		2 470
TOTAL	7 759 014		56 190
Autres participations	20		
Prêts, autres immobilisations financières	759		
TOTAL	779		
TOTAL GENERAL	7 762 978		56 190

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			3 185	3 185
TOTAL				
Constructions sur sol d'autrui			6 198 108	6 198 108
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 440 504	1 440 504
Installations générales agencements aménagements divers			52 318	52 318
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			124 274	124 274
TOTAL			7 815 204	7 815 204
Autres participations			20	20
Prêts, autres immobilisations financières			759	759
TOTAL			779	779
TOTAL GENERAL			7 819 168	7 819 168

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 185			3 185
TOTAL				
Constructions sur sol d'autrui	3 288 271	334 742		3 623 013
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 024 375	51 832		1 076 206
Installations générales agencements aménagements divers	32 699	6 540		39 238
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	91 796	14 251		106 047
TOTAL	4 437 140	407 365		4 844 505
TOTAL GENERAL	4 440 325	407 365		4 847 690

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	334 742				
Instal. techniques matériel outillage indus.	51 832				
Instal. générales agenc. aménag. divers	6 540				
Matériel de bureau informatique mobilier	14 251				
TOTAL	407 365				
TOTAL GENERAL	407 365				

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	27 422				27 422
Report à nouveau	510 588	27 022		0-	537 611
Excédent ou déficit de l'exercice	27 022	27 022-		7 423	7 423-
Situation nette	565 033			7 423	557 610
Subventions d'investissement	1 307 013		32 958	151 883	1 188 088
TOTAL I	1 872 045		32 958	159 306	1 745 697

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	57 853	6 762			64 615
TOTAL	57 853	6 762			64 615

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	33 646	8 015	10 010		31 651
TOTAL	33 646	8 015	10 010		31 651
TOTAL GENERAL	91 499	14 777	10 010		96 266
Dont dotations et reprises d'exploitation		14 777	10 010		

Hypothèses retenues pour la provision retraite :

- convention collective applicable : Enseignement Privé Non Lucratif
- augmentation annuelle des salaires : 2 %
- taux d'actualisation : 3.67 %
- âge de départ : 64 ans
- taux de rotation du personnel : 0 %
- taux de charges sociales patronales : 42 %

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	759	759	
Autres créances clients	39 907	39 907	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	260	260	
Débiteurs divers	113 498	113 498	
Charges constatées d'avance	95 727	95 727	
TOTAL	250 152	250 152	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 828 835	193 331	779 615	855 889
Fournisseurs et comptes rattachés	140 789	140 789		
Personnel et comptes rattachés	2 391	2 391		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 071	23 071		
Autres impôts taxes et assimilés	7 139	7 139		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 681	16 681		
Autres dettes	192 727	192 727		
Produits constatés d'avance	41	41		
TOTAL	2 211 674	576 170	779 615	855 889
Emprunts remboursés en cours d'exercice	185 364			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions sur sol propre	Linéaire	10 à 50 ans
Constructions sur sol d'autrui	Linéaire	10 à 50 ans
Instal.tech.matériel activité	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informati	Linéaire	1 à 5 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	112 447
Disponibilités	6 656
Total	119 103

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 969
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 872
Dettes fiscales et sociales	6 936
Total	45 777

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	95 727
Total	95 727
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	41
Total	41

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement allouées en vue de l'acquisition d'immobilisations ont été rapportées au compte de résultat selon le taux en vigueur pratiqué pour les immobilisations concernées.

Les subventions d'investissements accordées au cours de l'exercice ont été les suivantes :

- subvention Région Matériel informatique 2023 : une subvention de 5 928 euros est attribuée pour l'équipement informatique de la salle ASSP.
- subvention Région : une subvention de 7 282 euros est attribuée pour l'achat d'un meuble réfrigéré.
- Taxe d'apprentissage : sur les 43 553 euros perçus au titre de la taxe d'apprentissage 2022/2023, 19 747 euros ont été utilisés sur des investissements 2022/2023, le solde de 23 806 euros étant affecté à l'achat de petit matériel scolaire.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
CONCOURS PUBLICS ETAT	209 751
CONCOURS PUBOICS REGION	287 333
SUBVENTIONS ETAT	26 225
SUBVENTIONS REGION	1 190
SUBVENTIONS ERASMUS	44 941
Total	569 440

Rémunération des dirigeants

Compte tenu de l'organisation de l'association, les trois cadres dirigeants s'entendent du Président, du Trésorier et du Secrétaire. Ces trois fonctions sont remplies par des personnes physiques bénévoles. Il n'y a donc aucune rémunération allouée aux trois plus hauts cadres dirigeants de l'association.

Concernant la rémunération du directeur, cette information n'est pas précisée ici car elle conduirait à divulguer une rémunération individualisée, ceci étant contraire aux règles de confidentialité. (réponse ministérielle 01630, JO du Sénat du 30/08/2007)

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	2
Employés	7
Total	13

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements reçus

CAUTION SOLIDAIRE CONSEIL REGIONAL RHONE ALPES PRET 420 000	96 215
CAUTION SOLIDAIRE CONSEIL REGIONAL RHONE ALPES PRET 1100 000	523 151
CAUTION SOLIDAIRE CONSEIL REGIONAL RHONE ALPES PRET 520 000	293 007
CAUTION SOLID CONSEIL REGIONAL RHONE ALPES PRET CM 617 500	502 804
CAUTION SOLID CONSEIL REGIONAL RHONE ALPES PRET SG 617 500	487 171
Total	1 902 348

Détail des cautions données

1- Le Conseil Régional Rhône Alpes s'est porté caution solidaire pour un emprunt de 420.000€ souscrit auprès du Crédit Coopératif. La garantie s'étend à hauteur de 378.000€ pour le capital et les intérêts. Au 31/08/2023, la somme du capital et des intérêts restant à verser s'élève à 96.215 €.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

2- Le Conseil Régional Rhône Alpes s'est porté caution solidaire pour un emprunt de 1.100.000€ souscrit auprès du Crédit Mutuel. La garantie s'étend à hauteur de 990.000€ pour le capital et les intérêts. Au 31/08/2023, la somme du capital et des intérêts restant à verser s'élève à 523.151€.

3- Le Conseil Régional Rhône Alpes s'est porté caution solidaire pour un emprunt de 520.000€ souscrit auprès du Crédit Coopératif. La garantie s'étend à hauteur de 574.883€ pour 90% du capital et des intérêts. Au 31/08/2023, la somme du capital et des intérêts restant à verser s'élève à 293.007€.

4- Le Conseil Régional Rhône Alpes s'est porté caution solidaire pour un emprunt de 617.500€ souscrit auprès du Crédit Mutuel. La garantie s'étend à hauteur de 555.750€ pour 90% du capital. Au 31/08/2023, la somme du capital restant à verser s'élève à 502.804€.

5- Le Conseil Régional Rhône Alpes s'est porté caution solidaire pour un emprunt de 617.500€ souscrit auprès de la Société Générale. La garantie s'étend à hauteur de 555.750€ pour 90% du capital. Au 31/08/2023, la somme du capital restant à verser s'élève à 487.171€.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- CHARGES DIVERSES	1 636	671800
Total	1 636	
Produits		
- RAPPEL FORFAIT LYCEE 21/22	2 166	771810
- REGION AIDE ENERGIE 21/22	22 010	771800
- PRODUITS DIVERS	4 544	771800
Total	28 720	

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de LYON - RIOM

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30
Y.begon@aaci-conseils.fr

OGEC LP PRIVE JB D'ALLARD
7 rue du Bief
BP 7
42601 MONTBRISON CEDEX

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

Aux adhérents

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'assemblée générale en application de l'article L 612-5 du Code de commerce.

A SAINT ETIENNE

Le commissaire aux comptes
YVES BEGON

Signé électroniquement le 24/01/2024 par
Yves Begon

